

Même s'il existe au Québec une mesure législative prévoyant des prêts et bourses aux étudiants, un étudiant peut obtenir, en vertu de la loi canadienne sur les prêts aux étudiants, un prêt de n'importe quelle autre province du Canada lui permettant de fréquenter une université du Québec, mais il est encore impossible, pour un étudiant de la province de Québec, d'obtenir du gouvernement québécois un prêt pour fins d'étude en dehors de cette province, sauf s'il s'agit de certaines institutions bien déterminées, comme, par exemple, l'Université d'Ottawa et l'Université de Moncton.

J'ose croire que les étudiants du Québec pourront un jour obtenir des prêts leur permettant de poursuivre leurs études dans d'autres régions du pays. La chose est indispensable, à mon avis, si nous voulons assurer la mobilité de nos étudiants en même temps qu'un échange d'idées entre les diverses provinces, et surtout entre les régions francophones et anglophones du pays.

[Français]

Donc, une chose qui m'intéresse particulièrement, c'est une réciprocité complète entre les étudiants du Québec et ceux des autres provinces. Je crois qu'il y va de l'intérêt de l'unité du pays et de notre société moderne que nos étudiants du Québec soient encouragés à poursuivre leurs études dans une province autre que celle où ils sont nés.

Je veux bien que les étudiants d'ailleurs fassent leurs études dans la province de Québec et que, en vertu de la loi fédérale, ces étudiants puissent se qualifier pour les prêts aux étudiants. Par contre, je voudrais bien que les étudiants de la province de Québec reçoivent des bourses et des prêts de la province de Québec pour étudier ailleurs, sans restriction.

[Traduction]

Pour conclure, monsieur l'Orateur, je pense que beaucoup de députés ici ont compris que ce que nous avons réalisé depuis deux ans dans le cadre de la loi canadienne sur les prêts aux étudiants doit nécessairement avoir un caractère temporaire et un jour, je l'espère, nous prendrons des mesures tendant à une réduction graduelle, et en fin de compte à une abolition de frais de scolarité à tous les niveaux. Tous ceux qui examinent cette loi d'une manière sensée ne peuvent douter de son utilité. Au cours de la première année finissant le 30 juin 1965, 42,500 étudiants ont emprunté \$26,400,000 sous l'égide de ce programme, et les prêts s'effectuent au même

[L'hon. M. Turner.]

rythme au cours de la présente année universitaire. Toutefois, si nous devons tenir compte d'une formation universitaire dans un monde où les machines raccourciront graduellement la semaine de travail, où l'automatisation exigera plus de spécialistes pour que la société puisse s'adapter d'une part aux nouvelles possibilités et d'autre part à un travail qui devient de plus en plus restreint, une nouvelle génération compétente et formée pour aborder les problèmes plus vastes du loisir devra avoir accès à une éducation complète comme nécessité fondamentale.

Par conséquent selon les présentes modalités des prêts, le problème qui a été démontré par le sondage de l'Union canadienne des étudiants est que la grande majorité de ces derniers qui ont pu profiter de cette loi viennent de familles bourgeoises.

Il n'est pas difficile de trouver les raisons. Il y a certains obstacles psychologiques qui empêchent les étudiants de familles moins fortunées de passer par les rouages administratifs pour obtenir les prêts. Les chiffres se passent de commentaire. Seulement 9 p. 100 des étudiants d'université viennent de familles qui gagnent annuellement \$3,000 ou moins. Quand on songe que le revenu de 25 p. 100 des familles canadiennes tombe dans cette catégorie, l'écart devient encore plus évident. Dix-neuf p. 100 des étudiants viennent de familles d'un revenu de \$3,000 à \$5,000 par année, catégorie qui groupe plus de 32 p. 100 des familles canadiennes. Environ 52 p. 100 des familles canadiennes ont un revenu de moins de \$5,000, tandis que seulement 28 p. 100 environ des étudiants viennent de ce groupe.

• (3.50 p.m.)

L'enquête indique également, et ceux d'entre nous qui ont eu l'occasion de garder des rapports étroits avec les universités et collèges du pays le savent, que la majorité des étudiants viennent de familles dont les parents pourraient être classés dans la catégorie des collets blancs, c'est-à-dire qu'ils exercent une profession libérale ou sont dans les affaires. Je suis certain que nous voulons diversifier encore davantage la composition de la population étudiante.

On a constaté également que la plupart des étudiants qui financent leurs études à l'université ou au collège comptent sur une contribution assez forte de leurs parents. En fait, la plupart de ceux qui ont été interviewés estimaient que c'était presque une condition essentielle pour qu'ils puissent aller au collège ou y rester. Il semble également que la majorité de ceux qui ont bénéficié de cette